



Ottawa Canada K1A 0J9

M. John Williamson, député  
Président, Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Le 8 juin 2022

Cher collègue,

Le 25 mars 2021, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a déposé à la Chambre des communes un rapport (6) intitulé « La Prestation canadienne d'urgence ». Ce rapport a ensuite été renvoyé au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics dans son rapport intitulé « La Prestation canadienne d'urgence », déposé à la Chambre des communes le 8 février 2022.

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité permanent des comptes publics pour leurs observations judicieuses et remercie également les nombreux témoins, dont des représentants du Bureau du vérificateur général, pour leur participation.

Le gouvernement du Canada appuie ces recommandations du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes et fournit la réponse du gouvernement suivante, divisée sous les deux thèmes suivants :

- (1) assurer l'intégrité des programmes ;
- (2) adopter des pratiques exemplaires pour la conception de futurs programmes.

*Assurer l'intégrité des programmes (recommandations 1 et 2)*

Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a fait les recommandations suivantes :

*Recommandation 1 : Que, d'ici au 31 mai 2022, l'Agence du revenu du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape présentant les résultats préliminaires de ses activités de vérifications après paiement concernant la Prestation canadienne d'urgence, comprenant notamment les sommes recouvrées. Un rapport final devra aussi être présenté d'ici au 31 mai 2023.*

*Recommandation 2 : Que, d'ici au 31 mai 2022, Emploi et Développement social Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape présentant les résultats préliminaires de ses activités de vérifications après paiement*

*concernant la Prestation canadienne d'urgence, comprenant notamment les sommes recouvrées. Deux autres rapports d'étapes devront aussi être présentés d'ici au 31 mai 2023 et au 31 mai 2024. Un rapport final sera présenté au plus tard le 31 mai 2025.*

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) était une intervention d'urgence temporaire importante et nécessaire pour soutenir les travailleurs canadiens, y compris les travailleurs indépendants, qui ont cessé de travailler en raison de la COVID-19. En concevant la prestation, il a été déterminé qu'en raison du volume prévu de demandes, les règles qui s'appliquent habituellement à l'assurance-emploi et à d'autres programmes de subventions entraîneraient des retards inacceptables dans l'octroi des prestations aux travailleurs qui en avaient urgemment besoin. Par conséquent, une analyse fondée sur les risques a été réalisée ayant mené à la décision de simplifier le processus de demande initial et de mettre davantage l'accent sur la vérification après paiement, reconnaissant que cette approche signifiait que certains bénéficiaires pourraient plus tard être jugés inadmissibles et pourraient devoir rembourser les prestations. C'est pourquoi EDSC et l'ARC se sont engagés dans une planification proactive des mesures d'intégrité après paiement tout au long de la pandémie.

Le gouvernement a indiqué d'emblée qu'il n'y aurait pas de pénalités ni d'intérêts dans les cas où la PCU doit être remboursée et où le paiement en trop ne résulte pas d'une fraude ou d'une fausse déclaration. Le gouvernement s'est engagé à offrir à tous les Canadiens une approche empathique et axée sur les gens compte tenu des diverses circonstances auxquelles ils peuvent être confrontés. Par conséquent, les activités d'intégrité après paiement seront fondées sur les risques et adaptées au contexte socioéconomique actuel. À la suite de la confirmation du financement dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, EDSC a élaboré un plan opérationnel complet de quatre ans pour les activités d'intégrité après paiement et a amorcé une enquête sur les cas de fraudes soupçonnées avec les organismes d'application de la loi. Ceci s'ajoute aux 42 millions de dollars de paiements frauduleux soupçonnés qui ont été évités au moment de la demande.

Pour préserver la confiance des Canadiens à l'égard de l'intégrité des programmes de prestations liées à la COVID-19 et confirmer l'admissibilité des particuliers qui en ont reçu, l'ARC procède régulièrement à des activités de validation.

L'agence a lancé les activités de prévalidation en juillet 2020 pour veiller à l'examen des demandes à risque élevé avant d'effectuer des paiements. Elle a élaboré un plan de vérification après paiement pour aborder la question des risques résiduels cernés, dont le lancement était prévu à l'origine pour la fin de 2021. Toutefois, les prolongations des programmes de prestations de relance, la présentation de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement et les ajustements ultérieurs du programme pour répondre à la propagation du variant Omicron, et, en parallèle, la prolongation correspondante des activités de prévalidation en cours, ont retardé le lancement de la vérification après paiement. La prévention d'autres paiements aux personnes qui seraient inadmissibles a été priorisée, et le

lancement des activités de vérification après paiement a été reporté à janvier 2022 pour permettre à l'agence de se concentrer sur les activités de prévalidation.

L'ARC et EDSC ont adopté une approche axée sur le risque pour établir la charge de travail prioritaire aux termes de la vérification après paiement ; cependant, il s'agit de plans évolutifs permettant de tenir compte de l'incidence de la situation économique actuelle et de la crise de santé publique qui se poursuit.

En ce qui concerne la recommandation n° 1, l'ARC accepte et, tel que demandé, fournira au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les conclusions de son travail de vérification après paiement pour la PCU, y compris les montants recouverts, d'ici le 31 mai 2023. En raison du report à janvier 2022 de la vérification après paiement et du fait que, en date du 5 avril 2022, l'ARC n'a pas exigé des particuliers de rembourser la PCU, l'agence ne fournira pas de rapport préliminaire d'ici le 31 mai 2022, étant donné le peu de résultats à déclarer pour le moment.

De plus, en ce qui concerne la recommandation n° 2, EDSC accepte et fournira au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des rapports provisoires sur les conclusions préliminaires de son travail de vérification après paiement pour la PCU, y compris les montants recouverts.

EDSC a lancé des activités de suivi de cas indicatifs de risque élevé, y compris de ceux exigeant la validation de renseignements sur l'identité, en été 2020. Toutefois, il n'a pu amorcer des enquêtes sur le respect des critères d'admissibilité à la prestation qu'en mars 2022. Comme du côté de l'ARC, EDSC n'a que peu de résultats à déclarer pour le moment. Il fournira au comité le rapport provisoire d'ici le 31 mai 2023, lequel sera suivi d'un autre d'ici le 31 mai 2024 et du rapport final d'ici le 31 mai 2025.

#### *Pratiques exemplaires pour la conception de futurs programmes (recommandations 3 et 4)*

Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a fait les recommandations suivantes :

*Recommandation 3 : Que, d'ici au 31 décembre 2021, l'Agence du revenu du Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant son évaluation de la Prestation canadienne d'urgence.*

*Recommandation 4 : Que, d'ici au 30 juin 2022, Emploi et Développement social Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport présentant son évaluation de la Prestation canadienne d'urgence.*

Lors de circonstances extraordinaires, le gouvernement a rapidement conçu et déployé une prestation d'urgence qui a fourni une aide indispensable à 8,9 millions de travailleurs touchés afin qu'ils puissent respecter leurs obligations financières, permettant ainsi aux Canadiens de rester chez eux pour réduire la transmission de la COVID-19 et d'éviter de surcharger le

système de santé du pays. Le gouvernement a également continué d'effectuer des analyses après l'introduction de la prestation et avons apporté des ajustements ultérieurs, comme permettre aux Canadiens de gagner un revenu de travail tout en recevant la prestation.

En ce qui concerne la recommandation 3, l'ARC accepte et a effectué une évaluation de l'offre de la PCU. Cela permettra à l'Agence de déterminer les pratiques exemplaires, les leçons apprises et si les fonctions et les processus pourraient être mis à profit lors d'une urgence ou d'une crise future. En raison de la dissolution du Parlement en 2021, le gouvernement n'a pas été à même de fournir le rapport d'évaluation de l'ARC avec les résultats de l'analyse réalisée à la date prescrite par le comité, soit le 31 décembre 2021. L'apparition du nouveau variant Omicron a retardé la réponse à la demande et le gouvernement a fourni, le 31 mars 2022, les résultats de l'évaluation officielle de la PCU de l'ARC.

Conformément à la recommandation 4 du Comité, EDSC a lancé l'évaluation de la PCU. Cela lui permettra d'orienter la conception et l'offre des futures prestations d'urgence et de relance économique du gouvernement, qui pourraient être mises à profit en cas d'urgence ou de crise future. Les réponses nécessaires du programme pour assurer un soutien continu aux travailleurs touchés par l'émergence du variant Omicron ont eu un impact sur le calendrier des travaux du EDSC sur l'évaluation, , alors que le Ministère poursuit l'offre du soutien essentiel aux Canadiens au cours de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le rapport sera fourni au comité d'ici le 30 novembre 2022, plutôt qu'à la date du 30 juin 2022.

Le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des comptes publics pour son travail. Les recommandations formulées dans le rapport seront prises en considération alors que le gouvernement cherche à améliorer ses programmes et sa prestation de services aux Canadiens. Nous attendons avec impatience les discussions futures avec le Comité lorsque nos rapports seront terminés.

Sincères salutations,



---

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée  
Ministre de l'Emploi, du Développement de  
la main-d'œuvre et de l'Inclusion des  
personnes en situation de handicap